



RCS : TROYES

Code greffe : 1001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00187

Numéro SIREN : 328 161 583

Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS GEOFFROY

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2001 sous le numéro de dépôt 975

ETABLISSEMENTS GEOFFROY
Société à responsabilité limitée au capital de 115 000 Francs
Siège social : 10200 LIGNOL LE CHATEAU
328 161 583 R.C.S. TROYES



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

DU 31 MARS 2001

Le 31 mars 2001, au siège social, les associés de la société à responsabilité limitée ETABLISSEMENTS GEOFFROY, au capital de 115 000 Francs, divisé en 1 150 parts de 100 Francs chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, sur convocation faite conformément aux dispositions légales et statutaires.

Etaient présents :

- Monsieur Daniel GEOFFROY	propriétaire de	550 parts
- Madame Jacqueline GEOFFROY	propriétaire de	100 parts
- Madame Marie Agnès CHRETIEN	propriétaire de	250 parts
- Monsieur Hubert GEOFFROY	propriétaire de	250 parts

Total égal aux nombres de parts composant le capital social		1 150 parts =====

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel GEOFFROY, gérant, qui constate que les associés présents possèdent 1 150 parts sociales sur les 1 150 composant le capital social. L'Assemblée peut donc

valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ↳ Le rapport du gérant,
- ↳ Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ↳ Nomination d'un nouveau gérant,
- ↳ Pouvoirs à donner.

La discussion est déclarée ouverte. Puis, personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

- PREMIERE RESOLUTION -

En remplacement de Monsieur Daniel GEOFFROY, en raison de son départ en retraite, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant Monsieur Hubert GEOFFROY pour une durée illimitée à compter du 01/04/2001.

Le gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

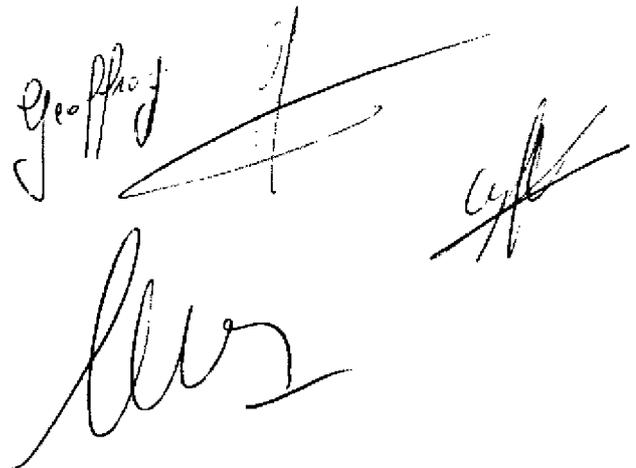
- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les associés.



The image shows three handwritten signatures in black ink. The top signature is written in a cursive style and appears to be 'Geoffroy'. Below it, there is a large, bold signature that looks like 'Hubert'. To the right of the 'Hubert' signature, there is another smaller signature that is less legible but appears to be 'Geoffroy'.